



-seul le texte prononcé fait foi -

18<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur  
l'Examen Périodique Universel

Examen du Chili

\*\*\*\*\*

Intervention de la délégation du  
Royaume du Maroc

Genève, le 28 janvier 2014

MM

(33<sup>ème</sup> / 1 minute 25 secondes)

**Monsieur le Président,**

Je remercie **Son Excellence Monsieur Bruno Baranda, Ministre du Développement Social**, et la délégation qui l'accompagne, pour la présentation objective et exhaustive qu'il vient de faire de la situation des droits de l'Homme en Chili.

Le Royaume du Maroc, qui entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec le Chili, ne peut que se réjouir du ferme attachement de ce pays aux valeurs et principes universels des droits de l'Homme.

En vue de consolider ces valeurs partagées par les deux pays, la coopération maroco-chilienne a permis la création, à Coquimbo, du Centre Mohammed VI pour le dialogue des civilisations, qui a réussi à jeter des ponts entre les cultures et les civilisations des deux pays, et promouvoir la culture du dialogue et de la tolérance religieuse, culturelle et civilisationnelle, et dont le respect va de pair avec la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Par ailleurs, l'analyse des rapports concernant le Chili fait ressortir trois éléments d'intérêt pour ma délégation :

### **1- Migration :**

Le Chili, étant un pays d'accueil pour un grand nombre de migrants, a adopté une politique d'accueil et d'intégration des migrants fondée sur le principe de la promotion de la résidence légale. En 2013, un projet de loi a été transmis au Congrès national, qui vise à moderniser la législation relative aux migrants, en l'inscrivant dans la perspective des droits de l'Homme.

Le Maroc félicite les autorités chiliennes pour la dimension « droits de l'Homme » qu'elles accordent à cette question. **Le Maroc souhaite être informée davantage sur ce projet de loi, sa valeur ajoutée par rapport aux instruments déjà existants et à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles.**

### **2- Education et formation aux droits de l'Homme :**

Nous saluons le Chili pour la création de l'Institut national des droits de l'Homme ainsi que pour les progrès réalisés en matière de réforme du système éducatif, en intégrant dans les programmes scolaires la culture des droits de l'Homme.

Par ailleurs, nous lui recommandons d'encourager la formation aux droits de l'Homme au profit des forces de sécurité et des fonctionnaires chargés de l'application de la loi.

### **3- Droits des femmes :**

Nous félicitons le Chili pour ses efforts au sein du CDH, en particulier son leadership dans le cadre de la résolution 6/30 concernant « la prise en compte des

*droits fondamentaux des femmes et d'une approche sexospécifique dans tous les organismes du système des Nations Unies* ». Nous saluons le «Plan national pour l'égalité des chances 2011-2020 » qui visent, notamment, à faire progresser l'élaboration de politiques publiques renforçant le rôle de la femme dans la société.

**Dans ce cadre, nous lui recommandons de renforcer la participation des femmes dans les domaines politiques, et le renforcement des programmes associés à la politique publique de lutte contre les violences domestiques.**

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

